

LA RENTREE DES CLASSES

La rentrée scolaire est là.

Décryptages, entretiens, reportages... « Le Soir » a mis en avant depuis plus d'une semaine les défis majeurs de l'enseignement en Belgique francophone.

« On a encore du mal à faire confiance au terrain »

ENSEIGNEMENT L'économiste Jean Hindriks dresse « l'école de la chance »

► Dans le nouvel ouvrage qu'il codirige, l'économiste Jean Hindriks propose une autre façon de voir l'enseignement.

► Il y encourage à redonner du pouvoir aux écoles.

ENTRETIEN

Economiste de l'enseignement, professeur à l'UCL, Jean Hindriks codirige avec l'économiste Kristof De Witte « L'École du renouveau » (Skribis). Après « L'École de la réussite », il dresse les conditions de l'idéal qui doit inspirer les actuelles réformes de l'enseignement. Un idéal qu'il appelle « l'école de la chance ».

Comment définir une « école de la chance » ?

Il y en a déjà, en Flandre comme en Wallonie. Mais je peux vous en citer une : celle que j'ai fréquentée moi-même ! A l'époque, l'École des frères à Tournai avait déjà des ordinateurs. On apprenait même à y faire de la programmation et remettait nos travaux de fin d'année en binômes... Cet établissement faisait partie de ces rares écoles où l'on travaillait sur des projets pédagogiques et où les enseignants de plusieurs matières différentes collaboraient.

Le critère de la « bonne » école – ça peut paraître brutal et surprenant – mais du point de vue de l'économiste, c'est l'excellence. Le but d'une école n'est pas la bienveillance, mais bien d'avoir des standards élevés.

Etre efficace, donc, tout en étant équitable et en donnant des chances égales à tous, peu importe l'origine sociale. Ce sont des établissements qui connaissent une mixité sociale importante. Ce sont aussi des structures qui ont tendance à faire de la sélection, mais pas sur les problèmes disciplinaires ou comportementaux des élèves, plutôt sur les critères académiques. Car ce sont des écoles exigeantes dans lesquelles les enseignants ont recours à la différenciation pédagogique que le numérique peut réaliser. Elle est d'autant plus pertinente pour la Communauté française que l'on tend à un tronc commun. Cela signifie que nous allons vers des classes plus hétérogènes. Autrement dit : nous aurons des élèves de niveaux différents, à des rythmes différents. Il faudra faire de la différenciation pédagogique, en utilisant tous les outils disponibles, à commencer par le numérique.

Les réformes actuelles vont-elles en ce sens ?

On a encore du mal à faire confiance au terrain, surtout du côté francophone. Pourtant, dans le Pacte d'excellence, il y a deux piliers fondateurs : l'au-

« Quel est l'intérêt que tout le monde passe par la même voie ? »

tonomie donnée aux écoles et le tronc commun. La différencia-

tion pédagogique qui sera nécessaire lorsque le tronc commun sera mis en place existe déjà en Flandre. Sans l'autonomie promise par la réforme de l'enseignement chez nous, cette école est impossible ! Il y a une aspiration très actuelle chez les élèves, comme chez les enseignants, à ne pas tous entrer dans le même cadre. Grâce à l'autonomie et au tronc commun, nous allons pouvoir briser la différenciation verticale et créer un écosystème où nous aurons une panoplie d'offres d'enseignements permettant aux jeunes de choisir le type de pédagogie et de spécialisation qui les intéressent. On n'oblige pas tout le monde à acheter un T-shirt de la même taille et de la même couleur. Chacun est configuré à sa façon. Il faut pouvoir redonner du pouvoir aux écoles et faire confiance aux chefs d'établissement.

On va dans le bon sens, mais une des grandes questions à laquelle on ne répond pas aujourd'hui, c'est celle de la formation tout au long de la vie des enseignants. On reste dans un modèle où vous êtes formés en début de carrière et la formation acquise est considérée valable pendant quarante ans. Or, ce n'est plus du tout ça : on sait très bien que les connaissances évoluent tout au long d'une carrière. Dans le Pacte d'excellence, il n'y a pas grand-chose de prévu là-dessus...

Un autre élément sur lequel agir en faveur des « écoles de la chance » : le sentiment d'isolement des enseignants. On peut résumer ça en une phrase : nous sommes dans un modèle où nous avons 0 % d'autono-

mie et 100 % d'isolement. Il faudrait basculer dans l'autre sens... 100 % d'autonomie et 0 % d'isolement. Aller vers ce qu'on appelle les « learning communities » où l'enseignant est coaché, encadré avec une équipe, pas forcément de la même école mais aussi d'autres écoles ou du monde associatif, des parents qui eux-mêmes sont impliqués. Des groupes d'encadrement qui permettent à l'enseignant de se sentir soutenu et d'échanger des pratiques pour apprendre assez rapidement quelles sont les plus performantes.

Vous vous basez sur un constat d'inégalités scolaires, à l'entrée... mais aussi à la sortie de l'école. « L'école de la chance » vise-t-elle à changer ce paradigme ?

Nous sommes dans un concept « d'égalité des chances » dans le monde de l'enseignement chez nous. Si je schématise un peu, c'est comme si nous voulions faire passer tous les jeunes à travers un petit couloir étroit : la voie universitaire vers la réussite. Quel est l'intérêt que tout le monde passe par la même voie ? Je préfère parler, comme dans le monde anglo-saxon, de « pluralisme des chances » : au lieu d'égaliser, proposons plutôt des chemins parallèles qui conduisent à d'autres formes de réussite professionnelle. « L'école de la chance » va en ce sens. ■

Propos recueillis par
**ERIC BURGRAFF
ET MARIE THIEFFRY**

LE CONCEPT

Équité et efficacité

« L'école de la chance » réussit à combiner équité et efficacité, « deux concepts centraux de nos réformes scolaires », comme le souligne Jean Hindriks. Parmi

ses traits communs on retrouve : la mixité sociale, la politique de sélection des élèves, l'attitude des enseignants et l'approche pédagogique. Des écoles qui semblent d'ailleurs recourir plus souvent à une pédagogie différenciée. L'auteur constate que les réformes en

cours dans l'enseignement flamand et francophone vont dans cette direction, tandis que 40 % des écoles flamandes et 15 % des écoles francophones sont déjà des écoles de la chance. D'après l'étude menée, en Flandre, l'enseignement libre compte

trois fois plus d'écoles de la chance que l'enseignement officiel, contre deux fois plus en Communauté française. « Ce résultat interpellant peut refléter une pratique de sélection des élèves forts dans le réseau libre. »

E.B. ET M.T.H.